



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CENTRE D'ÉVALUATION ET D'INFORMATION
SUR LA PHARMACODÉPENDANCE DE NANCY
ceip@chru-nancy.fr



Chef de service

Pr. Jean-Pierre KAHN
Tél : 03 83 85 99 46
jp.kahn@chru-nancy.fr

Praticien Hospitalier

Dr. Valérie GIBAJA
Pharmacien
Tél : 03 83 85 26 34
v.gibaja@chru-nancy.fr

Praticien attaché associé

Dr. Juliana TOURNEBIZE
Pharmacien
Tél : 03 83 85 27 35
j.tournebize@chru-nancy.fr

Secrétaire

Frédérique HAAS
Tél : 03 83 85 29 17
Fax : 03 83 85 97 71
f.haas@chru-nancy.fr

La France est le seul pays européen à posséder un réseau spécifiquement dédié à l'**addictovigilance** et dénommé « French Addictovigilance Network » (FAN), mis en place et coordonné par l'ex-Afssaps devenue ANSM. Le « FAN » est constitué des 13 Centres d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance-Addictovigilance (CEIP-A), répartis sur l'ensemble du territoire national et tous implantés dans un CHU (Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nancy, Paris, Poitiers et Toulouse). L'**addictovigilance** peut se définir comme la **vigilance dédiée à l'abus, la dépendance, ou encore l'usage détourné des substances psychoactives**, qu'elles soient médicamenteuses ou non, illicites ou non. Elle a en effet pour objet la surveillance des cas d'abus et de pharmacodépendance graves liés à la prise de substances ou plantes ayant un effet psychoactif ainsi que tout médicament psychotrope ou stupéfiant. Son champ de compétence exclut l'alcool éthylique et le tabac.

Le réseau d'**addictovigilance** dispose d'une **capacité d'expertise** et constitue un outil **d'aide à la décision publique** dans le domaine sanitaire et social (alerte sanitaire, classement de nouveaux produits, réduction des risques et prévention). Il représente également un **instrument d'information rapide et adapté sur le potentiel d'abus et de dépendance des substances** ainsi que sur les contextes d'usage et les risques de santé publique encourus.

Pour mener à bien ses missions d'évaluation et d'expertise, le « FAN » a mis au point différentes enquêtes annuelles. Les résultats obtenus constituent un faisceau de présomption ou de preuves permettant d'apprécier le plus objectivement possible le potentiel d'abus ou de dépendance des substances en cause ; ils sont présentés auprès des membres de la Commission des Stupéfiants et Psychotropes de l'ANSM. Si les résultats mettent en évidence un problème de santé publique, le Directeur général de l'ANSM ou le Ministre de la Santé prennent des mesures appropriées (inscription sur la liste des stupéfiants ou des psychotropes, retrait du marché, modification des conditions de prescription ou de délivrance des médicaments, mise en place de plans de gestion de risques...). Les travaux des CEIP-A contribuent également à l'évaluation européenne et internationale des substances et des médicaments psychoactifs puisque l'ANSM les transmet à différentes instances telles que l'EMEA (Agence européenne du médicament), l'OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies), l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation Mondiale de la Santé.

Concernant cette vigilance, les pharmaciens ont un rôle important à jouer aux côtés des autres professionnels de santé :

- **en avertissant au moindre doute le CEIP-A**, dont ils dépendent géographiquement, **des cas d'abus et de dépendance graves dont ils ont connaissance**. Il s'agit des notifications spontanées ou déclarations des cas graves d'abus et de dépendance de la part de tout pharmacien mais aussi médecin, chirurgien-dentiste ou sage-femme, obligatoires selon les articles R.5219-1 à R.5219-15 du Code de la Santé Publique,
- **en participant aux enquêtes qui leur sont spécifiquement destinées** : (1) l'enquête « Ordonnances Suspectes, Indicateur d'Abus Possible » (OSIAP) qui a pour objectif d'identifier les médicaments détournés grâce au recueil d'ordonnances falsifiées ; (2) l'enquête « Antalgiques Stupéfiants et Ordonnances Sécurisées » (ASOS) qui a pour objectif principal de décrire la population traitée par les antalgiques stupéfiants et les modalités d'utilisation de ces antalgiques stupéfiants.